

puis à y chanter ce qu'elles voulaient de l'Office canonial (1); pleine et entière liberté dans les rapports du dedans et les relations extérieures.

Mme Marguerite de Quibly était entrée au monastère de la Déserte, à l'âge de dix ans; cette jeune enfant qui était appelée à lui rendre quelque lustre, s'efforça de prévenir les années par le mérite de ses actions (2). Le roi lui donna bientôt le brevet de Coadjutrice, et le pape Urbain VIII, accordant une bulle à une jeune fille de dix-sept ans, montrait assez qu'elle était digne d'être abbesse, à un âge où d'autres sont à peine en état, suivant les canons, d'être admises à la profession religieuse. On se loua vivement de ce choix, et Mme Guyonne de Chaponay, alors abbesse de la Déserte, se déchargea sur sa nièce de toutes les charges du monastère. Après l'avoir eue sept ans pour coadjutrice, Mme de Chaponay mourut, laissant à Mme de Quibly le gouvernement d'une maison que celle-ci prit à l'âge de vingt-quatre ans, et dirigea pendant cinquante-huit autres. Son premier soin fut de réparer l'église, et de former le plan d'un nouveau monastère qu'elle fit élever avec promptitude. Quand elle fut parvenue à réunir autour d'elle toutes ses Religieuses, elle leur persuada peu à peu de se mettre en Communauté. Le monastère avait perdu presque tous ses biens, et l'on pensait que la plupart des parents qui donnaient à leurs filles de quoi s'entretenir, ne le feraient plus quand ils sauraient qu'elles vivaient en commun. Mme de Quibly ne s'arrêta pas à ces objections, et sut inspirer aux Religieuses une telle confiance, que toutes signèrent l'établissement de la Communauté le 6 août 1623.

Une lettre de Mgr. de Marquemont, écrite de Rome, le 2 juin 1625, attestait que Mme de Quibly consulta de sages directeurs pour l'entière réforme de son monastère, et que, pendant deux ans, les Pères Spirituels n'avaient rien oublié de ce qui pouvait disposer les Religieuses de la Déserte à adopter la clôture. Il y eut de vives

(1) Le P. Polla, *Or. fun.* de Mme Marguerite de Quibly, abbesse de la Déserte, pag. 8.

(2) Moribus antiquare dies, prævenire tempora meritis, et quod deest æstatí, virtutibus compensare. Saint Bernard, Epître xli.